

| |
|-----------------------------|
| Département NORD |
| Canton GRANDE- SYNTHÉ |
| Commune GRAVELINES |

DECISION MUNICIPALE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**RESILIATION DE CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION
D'EQUIPEMENTS SPORTIFS
DIVERSES ASSOCIATIONS**

3 - 5 - ACTES DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC

Le Maire de GRAVELINES,

Vu les dispositions des Articles L.2122-22-5° et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du **29 juin 2022** portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Vu la délibération du **12 octobre 1998** instaurant une convention-type de mise à disposition d'équipements sportifs municipaux et de matériels aux associations sportives

Vu les Conventions de mise à disposition signées :

- Le 10 mai 1999 avec l'**USG Badminton** pour l'occupation de la salle Maurice Baude ;
- Le 2 mars 1999 avec l'**USG Handball** pour l'occupation de la Salle des Huttes et de la Salle Norbert Merlen ;
- Le 6 février 1999 avec **Gymnastique Entretien Gravelines** pour l'occupation des salles Norbert Merlen, des Clarisses, Denis Cordonnier, de l'Agriculture, de l'ancien Cinéma Merlen ;
- Le 12 février 1999 avec l'**USG Basket Féminin** pour l'occupation de la Salle Norbert Merlen ;
- Le 9 mars 1999 avec le **Basket Club Maritime Gravelines-Grand Fort Philippe** pour l'occupation des salles Norbert Merlen et Annexe Merlen.

Considérant que les dites occupations ne sont plus d'actualité

DECIDE :

Article 1^{er} : De résilier les conventions susvisées

Article 2 : La résiliation sera effective à la date de signature de la Décision Municipale

Article 3 : La présente décision sera :

- Inscrite au registre des délibérations ;
- Mise en ligne sur le site internet de la Ville ;
- Transmise au Sous-Préfet de Dunkerque ;
- Transmise au Comptable des Finances Publiques.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de l'exécution de la présente décision.

Fait à GRAVELINES, le 26 NOV. 2024

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Bertrand RINGOT

Reçu en Sous-Préfecture le 26 NOV. 2024

Mis en ligne sur le site de la Ville le 26 NOV. 2024